

ACCEPTATION DES CONDITIONS FINANCIERES

Je soussigné(e)
 déclare avoir pris connaissance des tarifs des prestations complémentaires pour exigence particulière du patient appliqués au sein de l'établissement pour mon séjour le
 à ma charge et/ou celle de ma mutuelle, et reconnais avoir choisi les prestations sélectionnées ci-dessous.

	Chambre individuelle sans douche 74 €	Chambre individuelle 100 €	Chambre double	Chambre SAS Tarif mutuelle
Télévision	✓	✓	○	✓
Téléphone	✓	✓	✓	✓
Wifi	✓	✓	✓	✓
Repas	Standard	Standard	Standard	Standard
Petit déjeuner	Continental*	Continental*	Standard	Continental*
Forfait Accompagnant **	✗	✗	○	○
Coffre-fort	✓	✓	✗	✓
Votre choix	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
OPTIONS A LA CARTE				
Télévision 5€/jour			<input type="checkbox"/>	
Forfait accompagnant *			<input type="checkbox"/>	

○ en option ✓ inclus ✗ indisponible

* Petit-déjeuner composé : d'un yaourt, d'un croissant, d'un jus de fruits et d'une boisson chaude

** lit + pension complète à 74 €

PARTICIPATIONS LIEES A VOTRE HOSPITALISATION

Je déclare être informé(e) :

- Du paiement du **Forfait Hospitalier** de 20,00 € par jour y compris le jour de sortie sauf en cas de prise en charge par la mutuelle ou de dérogation prévues par la loi.
- Du paiement de la **Participation Assuré Transitoire (PAT)** forfaitaire de 24,00 € par jour sauf en cas de prise en charge par la mutuelle ou de dérogation prévues par la loi.
- Du paiement des **prestations complémentaires et options** choisies ci-dessus.

L'attribution de la chambre individuelle est soumise à un dépôt préalable d'une caution de 1900 euros sur une base de 20 jours ou de 630 euros sur une base de 7 jours.

Je m'engage à régler la totalité des frais susmentionnés à ma charge le jour de ma sortie de l'établissement.

« Aucun autre frais que ceux correspondant à des prestations de soins rendues ou, le cas échéant, à des exigences particulières (prestation accompagnante et de confort) que vous auriez sollicitées ne peut vous être facturé. Le montant de ces exigences particulières, dont la liste est strictement définie par la réglementation et comprend notamment l'accès à une chambre particulière, doit vous être communiqué avant la réalisation de la prestation de soins. »

« Je comprends que si l'établissement ne peut répondre favorablement à ma demande de chambre seule, je séjournerais en chambre double et les prestations à la carte disponibles en chambre double seront à ma charge. Les prestations de chambre seule sont facturées du jour de mon entrée au jour de ma sortie inclus. »

Fait à, le

Signature

En qualité

de patient

autre : à préciser

Tarifs en vigueur à compter du 1er janvier 2024
 Les tarifs s'entendent TTC